

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze du mois de juin à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry CONVERT, Maire.

Présents :

M. Thierry CONVERT, maire,

Mme Nathalie SYROVATSKY, 2^{ème} adjointe,

M. Jean-Philippe BLECH, Mme Catherine BERTHELIN, Mme Laurence L'HERMETTE, Mme Mélanie FLACHER, M. Marc-Antoine FLORELLI, M. Terry BELLITO, M. Hervé GUIGNIER, Mme Fanny BRETIGNY, Mme Valérie PIGASSE, conseillers municipaux délégués

Membres présents : 11

Membres absents excusés : 3

M. Christian COURTIER conseiller municipal délégué, qui donne procuration à M. Thierry CONVERT, maire

M. Michel MAZE, 1^{er} adjoint, qui donne procuration à M. Marc-Antoine FLORELLI, conseiller municipal délégué

M. Alexandre RICHARD, conseiller municipal délégué, qui donne procuration à M. Terry BELLITO conseiller municipal délégué

Membre absent non excusé : 1

M. Baptiste BROSSARD-KIMMEL conseiller municipal délégué

Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe BLECH

I - Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu du 28 mars 2024.

Aucune observation n'étant émise, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

II - Délibérations

Demande de subvention pour la réduction de la pollution lumineuse et économie d'énergie auprès du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Monsieur Florelli fait part à l'assemblée qu'il est possible de demander une subvention auprès du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse concernant la réduction de la pollution lumineuse et les économies d'énergie. La commune a également demandé une subvention auprès de la région.

Considérant le souhait de la commune de remplacer 225 points lumineux par des plateaux LED

Considérant que cet investissement peut faire l'objet d'une aide financière du PNR (subvention - Aide 5.5 - à hauteur de 70 % du montant éligible et plafonné à 8 000 €)

Considérant l'estimation d'achat et d'installation à 28 277 € HT, soit une aide de 8 000 € constituant le plafond accordable.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Florelli, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE SOLLICITER auprès du PNR la subvention pour la réduction de la pollution lumineuse et la consolidation des économies d'énergie

DE S'ENGAGER à réaliser l'opération sous maîtrise d'ouvrage communale et à recourir à l'assistance technique du PNR

Renouvellement de la semaine scolaire de 4 jours pour une durée de 3 ans à compter du 2 septembre 2024

Mme Fanny DUCLOT-BRETIGNY, conseillère municipale déléguée fait part au conseil que la commune a sollicité le retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2021/2022 par délibération N° 2021-497-38 en date du 3 décembre 2021.

Cette dérogation arrive à échéance et ne peut être tacitement reconduite.

Mme Fanny DUCLOT-BRETIGNY, indique au conseil la possibilité de renouveler cette demande pour une durée de 3 ans.

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret N° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques
Vu la délibération N° 2021-497-38 en date du 3 décembre 2021 relative au retour à la semaine de 4 jours,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Fanny DUCLOT-BRETIGNY, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'APPROUVER le maintien à la semaine scolaire de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) et ce pour une durée de 3 ans.

Décision modificative N° 1

Mme Syrovatsky, adjointe au maire, fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de régulariser une écriture suite à un changement d'imputation sur le budget primitif 2024.

Les modifications se présentent comme suit :

Dépenses				Dépenses			
<i>Chapitre-Article</i>		<i>Modificatif</i>	<i>Nouvelle proposition</i>	<i>Chapitre-Article</i>		<i>Modificatif</i>	<i>Nouvelle proposition</i>
	<i>BP 2024</i>				<i>BP 2024</i>		
042-6768	3 000 €	- 3 000 €	0 €	011-60612	50 000 €	+ 3 000 €	53 000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget primitif 2024,
Considérant qu'il y a lieu de régulariser ces écritures,
Considérant de ce fait qu'il y a lieu de recourir à une décision modificative,
Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Syrovatsky, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,
D'ADOPTER les modifications comme présentées ci-dessus.

Tarif public : mise à jour de la tarification des concessions entre la commune et le CCAS

Madame Laurence L'Hermette précise qu'il y a lieu de modifier la répartition des concessions entre la commune et le CCAS.

DESIGNATION	DUREE	TARIF	REPARTITION DU TARIF	
			1/3 Budget CCAS	2/3 Budget Commune
Concession	50 ans	750 €	250 €	500 €
	30 ans	500 €	167 €	333 €
Cavurne avec monument	30 ans	2 000 €	667 €	1333 €
Dispersion des cendres		50 €	0 €	50 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme L'Hermette, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'ADOPTER la répartition comme évoquée ci-dessus.

PNR : candidature pour un projet de réalisation d'atlas de la biodiversité communale

Madame Valérie PIGASSE, conseillère municipale déléguée, fait part à ses collègues qu'un nouvel appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour la réalisation d'Atlas de la biodiversité communale 2025-2027 a été lancé par le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

Celui-ci invite les communes à candidater à la réalisation d'un atlas de la biodiversité pour leur commune en demandant de motiver l'éventuelle candidature par un courrier et par une délibération du conseil municipal.

Pour ce faire il est nécessaire de déléguer un élu municipal qui serait ambassadeur de la commune au sein du projet.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Pigasse, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE CANDIDATER pour la réalisation d'un atlas de biodiversité communale

DE CHARGER Mme Valérie PIGASSE de la gestion de ce dossier pour lequel elle est nommée ambassadrice de la commune au sein du projet.

III/ Urbanisme

Présentation du tableau d'urbanisme.

IV/ Informations du maire

Décision du maire N°01/2024 : virement de crédit entre le contrat rural (- 6 000 €) et le Prieuré des Moulineaux (+ 6 000 €), en attendant le versement des dernières subventions.

Nouvelle mairie : déménagement prévu le 15 juillet des services administratifs de la mairie.

Proposition de journée porte ouverte le samedi 6 juillet (sur inscription avec différents créneaux).

Hippodrome : dimanche 6 octobre à 12h à l'hippodrome de Rambouillet est organisé le « prix de Poigny ».

Projets locaux du 1^{er} étage bâtiment mairie/école : suite à une réunion du bureau municipal, plusieurs projets ont été envisagés : appartement (logement de fonction) ou une maison des associations. Cette réflexion doit se poursuivre dès le déménagement des services administratifs réalisé.

Anciens services techniques : un métrage du bâtiment a été réalisé le 12 juin en vue d'un projet futur.

V/ Informations des élus

Mme Syrovatsky :

Saint-Fort : la Saint-Fort a eu un grand succès. La municipalité a participé à cette manifestation à hauteur de 4 500 €.

Feu d'artifice : le traditionnel feu d'artifice aura lieu le vendredi 12 juillet. Un repas musical (couscous) sera proposé par le CFI.

M. Blech :

Informatique : En vue du prochain déménagement des services administratifs, les installations informatique et téléphonique de l'ancienne mairie et de l'école ont dû être réorganisées. Le nouveau prestataire retenu à l'issue d'une consultation pour la gestion informatique a confirmé ses compétences et sa réactivité. L'installation informatique et téléphonique (mise en place des matériels actifs) de la nouvelle mairie sera réalisée la semaine prochaine du 18 au 20 juin.

Formation au numérique : une journée d'information a été organisée le 15 mai par l'association « destination multimédia ». 14 personnes ont participé et rempli un dossier d'évaluation. Des dates de formations pour les différents niveaux seront proposées à partir de septembre.

Mme L'Hermette :

Sortie CCAS : un voyage à Chambord est proposé pour la sortie annuelle du CCAS le 24 septembre.

Logement municipal du stade : il a été attribué lors de la séance du 21 mai.

Don : une demande de don pour le CCAS a été lancée auprès des administrés.

Mme Bretigny :

Ecole : suite au conseil d'école nous savons que le nombre d'élèves passe de 61 à 56 pour la rentrée 2024. La kermesse est organisée le vendredi 28 juin.

Mme Flacher :

Passeport du civisme : aujourd'hui a eu lieu la remise des médailles en présence de parents et des ambassadeurs qui ont souligné la richesse des échanges et se sont proposés pour l'année prochaine.

Choix du nom de l'école : les enfants vont proposer au conseil municipal, des noms pour leur école. Le choix se fera lors du prochain conseil municipal en septembre.

M. Florelli :

Logement municipal au stade : un état des lieux va être effectué demain.

Salle des fêtes : la place de stationnement handicapé qui se trouve le long de la salle va être déplacée le long de la route.

Mme Pigasse :

PNR : a participé à la réunion du COPIL Natura 2000 organisé par le PNR.

Mme Berthelin :

Fête des associations : elle est prévue le samedi 7 septembre. Une proposition de bourse d'équipements sportifs sera organisée également.

M. Guignier :

Animation : dans le cadre des « journées Ravel », une représentation aura lieu le 6 octobre à 16h30 à l'église Saint-Pierre de Poigny-la-Forêt avec un récital de clavecin.

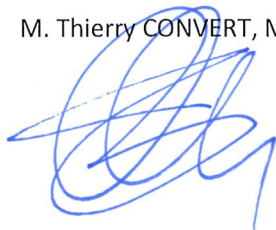
Subvention bibliothèque : le département subventionne à hauteur de 70 % HT le mobilier, l'informatique et le fond pour les premières collections. Une subvention auprès de la DRAC est également possible. La bibliothèque sera équipée en 2025. 3 sociétés d'équipement de bibliothèque vont nous proposer des projets d'aménagements. Un réseau de bibliothèque existe déjà, la municipalité va prendre contact avec celle-ci. La bibliothèque sera gérée par des bénévoles.

Le prochain conseil municipal est prévu le 27 septembre à 20h30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.

Fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits, et ont signé au registre des délibérations.

M. Thierry CONVERT, Maire.



M. Jean-Philippe BLECH, conseiller municipal délégué

